DEPARTEMENT DE L'AIN CANTON DE LAGNIEU COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

COMMUNE DE LHUIS

SOMMAIRE

	Pages
Mise à jour du PCS	1
Préambule – Cadre juridique	2
Arrêté municipal	3
Attoto mamorpai	J
1 – Identification des risques sur la commune	4
1.1 – Liste des aléas – aléas évènements imprévisibles, risques majeurs	4
1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux	4
- Etablissements sensibles	4
- Populations nécessitant une attention particulière	5
- Autres vulnérabilités	6
2- Organiser la réponse communale	7
2.1 – Modalités d'activation du PCS (schéma)	7
2.2 – Organisation du dispositif communal (schéma)	8
2.3 – Répartition des missions de l'équipe municipale	9
2.4- Organisation de l'alerte	10
2.4.1 – Liste des contacts pour la Préfecture	10
2.4.2 – Qui alerter : alerte générale – alerte spécifique	10-11
2.5 – Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de Regroupement	12
3- Recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés	13
3.1 – Moyens humains	13
3.2 – Moyens matériels	14-15
4. App. 2002	40
4- Annexes	16
4.1 – Annuaire de crise	16-17-18
4.2 – Fiche actions	19
4.2.1 – Fiche Maire	19
4.2.2 – Fiche coordinateur des moyens et des actions	19
4.2.3 – Fiche responsable alerte de la population	19
4.2.4 – Fiche responsable soutien des populations	20
4.2.5 – Fiche responsable logistique 4.2.6 – Fiche secrétariat	20
4.2.6 — Fiche Secretariat	20
4.3 – Plans – cartographie	21 à 29
4.4 – Modèles de documents	30
4.4.1 – Arrêté de réquisition	30
4.4.2 – Arrêté d'interdiction de circuler	31
4.4.3 – Main courante	32

MISE A JOUR DU PCS

Enregistrement des modifications

Assurer la mise à jour du PCS en complétant le tableau ci-dessous.

Informer de toutes les modifications les destinataires du PCS

- Préfet
- Service d'Incendie et de Secours (SDIS)
- Gendarmerie (COB Belley BTC Lhuis)
- Direction Départementale de l'Équipement
- Conseil Départemental

Pages modifiées / Indice	Modifications apportées	Date de réalisation
Indice 0	Création du document	06 septembre 2019

PREAMBULE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document opérationnel visant à gérer une crise de sécurité civile sur une commune.

Il comprend notamment :

- le recensement et l'analyse des risques sur le territoire communal,
- le modèle d'organisation de la gestion de crise,
- l'annuaire des personnes ressources,
- les moyens d'alerte et d'intervention.

Le Maire est le premier Directeur des opérations de secours (DOS) sur le territoire de sa commune.

Son rôle:

- il dirige et coordonne les actions de tous les intervenants,
- il assure et coordonne la communication.
- il informe les niveaux administratifs supérieurs,
- il anticipe les conséquences de l'évènement,
- il mobilise les moyens publics sur son territoire de compétence.

CADRE JURIDIQUE

Code Générale des Collectivités Territoriales – art. L2212-2

La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure.

Code Générale des Collectivités Territoriales – art. L2212-4

En cas de danger grave ou imminent, tel que les accidents naturels prévus au 5° de l'article L. 2212-2, le Maire prescrit l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances.

Il informe d'urgence le représentant de l'Etat dans le département et lui fait connaître les mesures qu'il a prescrites.

MAIRIE DE LHUIS

10, place de la Mairie 01680 LHUIS

Tel. 04 74 39 82 96 mairie.lhuis@gmail.com

ARRETE MUNICIPAL N° A_2019_09_38 APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire de la Commune de LHUIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et ses articles L 731-3 et R 731-10 relatifs au plan de sauvegarde ;

Considérant que la commune est exposée à des risques tels que inondation, mouvements de terrains et crues torrentielles, orages, incendie de forêt/taillis, risque nucléaire (périmètre de 20 km autour du site en cours d'élaboration) ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRETE

Article 1er : Le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de LHUIS est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Article 2: Le Maire met en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet de l'Ain.

Article 3 : Les adjoints et conseillers municipaux, les responsables de services concernés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 5 : Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise à Madame la sous-Préfète, de l'arrondissement de Belley.

Article 6 : Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en mairie.

Article 7: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 8 : une ampliation sera adressée :

- au Commandant de la COB de gendarmerie de Belley
- au Chef de la Brigade Territoriale de Contact de la gendarmerie de Lhuis
- au Directeur du SDIS de l'Ain
- au Directeur de la DDT de l'Ain
- au Président du Département de l'Ain

Fait à LHUIS, le 14 septembre 2019

Le Maire Simon ALBERT

1 - Identification des risques sur la commune

1.1 – Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune

Aléas naturels :

- . mouvements de terrains et crues torrentielles
- . inondations par crue à débordement lent du cours d'eau
- . séisme (zone 3)
- . incendie de forêts / taillis
- . évènements climatiques (orages, neige/verglas, froid, canicule,...)

Aléas technologiques :

- . accident nucléaire : CNPE du Bugey (application du PPI périmètre de 20 km (approuvé le 18 juin 2019)
 - Centrale nucléaire de Creys-Malville (38). (en phase de démantèlement)

1.2 - Identifications des vulnérabilités / enjeux

Nombre d'habitants de la commune : 904 habitants

ú

- . Nombre d'habitants par hameau / lieu-dit :
 - 1- Bourg+quartiers proches 567 hbts
 - 2- Millieu 46 hbts
 - 3- Ansolin/Le Trieux 94hbts
 - 4- Le Poulet 30hbts
 - 5- La Manissière 36hbts
 - 6- Rix/Le Carre 118hbts

soit environ 891 habitants en zones agglomérées

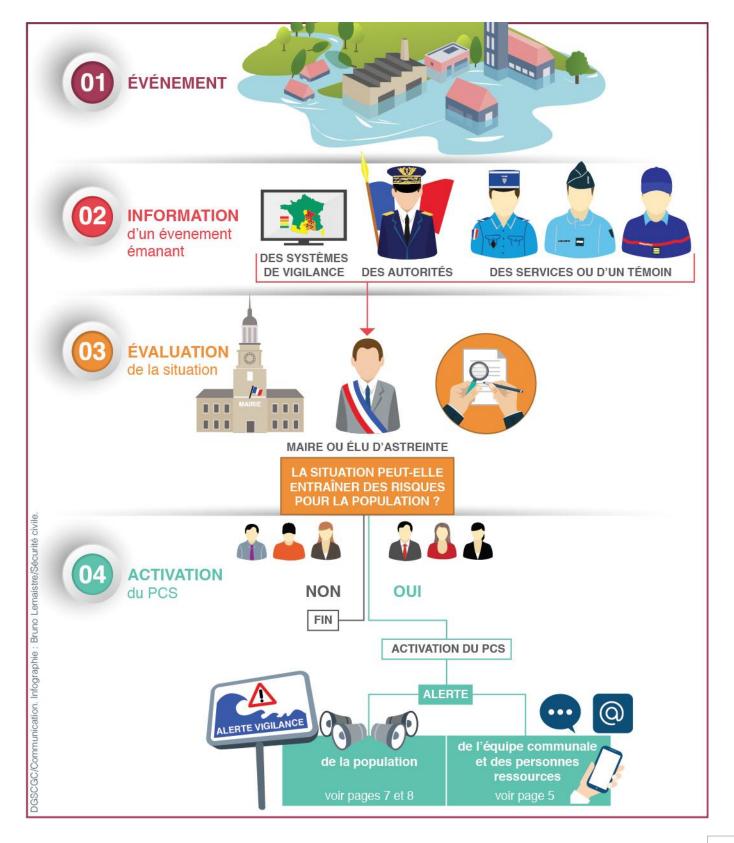
ETABLISSEMENTS SENSIBLES					
Désignation	Désignation Nom responsable		2		
Designation	Nom responsable	Prof.		Obs.	
FUDAD 66 másidamta	COLONA François-Gilles	04.74.39.85.88	06.22.71.29.66	Direction	
EHPAD - 66 résidents	VUILLEROD Dominique		09.75.78.08.19	Responsable tech.	
GROUPE SCOLAIRE	ALBERT Simon	04.74.39.82.96	04.74.39.95.59 06.03.97.62.28	Maire	
	TRIPARD Péroline	04.74.39.83.60		Directrice	

	SITANT UNE ATTEN		•	•	
Personnes handicapé	ees (malentendants,	non-voyants, a	1 .	·,)	T
Nom	adresse	2		Personne à prévenir	Obs.
Personnes sous assis	stance médicale ou b	pénéficiaires de	soins		
Nom	adresse	2		Personne à prévenir	Obs.
CACLIN Pierre	2 passage des Mollières		06.11.82.17.54	CACLIN Brigitte	Assistance respiratoire
Résidents de l'EHPAD	130 route de Charantonod	04.74.39.85.88			
Personnes isolées et/	1	locomotion			
Nom	adresse			Personne à prévenir	Obs.
PICHON Charles	495, route d'Innimond			Berthe DESPIERRES 04.72.37.65.99	sa soeur
Autres cas					
Nom	adresse	2		Personne à prévenir	Obs.
DE GIORGI Rosemonde + Mère DE GIORGI A	244 Rue du Bas des Certelles	09.71.51.67.21			
ROUGE Janine	618 route d'Ansolin			Christian INDERCHIT 06.31.95.54.67	son fils
	i				

AUTRES VULNERABILITES					
_,	Adresse	No	Nom du responsable		
Désignation		2		<u>@</u>	Obs.
					-
			I		
			I	I	
			I		

2 – Organiser la réponse communale

2.1 - Modalités d'activation du PCS



2.2 - Organisation du dispositif communal



Le Maire : Directeur des Opérations de Secours

Monsieur Simon ALBERT **☎: 04.74.39.95.59**

1: 06.03.97.62.28

1 : 06.15.99.13.27



Coordination des moyens et des actions

: 06.49.88.57.83

Suppléant 1 : Mme DESCOLLONGES Jocelyne

: 04.74.39.82.00: 06.09.22.87.23

Suppléant 2 : M. CATHELIN Noël 2 : 04.74.39.85.67

d : 06.83.98.58.22

Localisation de la cellule de crise : Mairie (PCC*)

2: 04.74.39.82.96 **2**: 04.74.39.81.46 (bureau des adjoints)

@: mairie.lhuis@gmail.com

* Poste de Commandement Communal



Equipes terrain

Responsable <u>alerte</u> : LANDRIEUX J.Jacques **2:** 04.74.39.84.13 **2:** 06.83.27.64.76 Suppléant alerte : GIROUD Frédéric **2:** 04.74.39.81.18

Responsable <u>soutien</u>: VIVIER Bernard **2:** 04.74.39.95.72 **1:** 06.69.06.65.68 **2:** 04.74.39.85.64 **2:** 06.10.88.77.96

Responsable <u>logistique</u>: DESCOLLONGES Jocelyne Suppléant logistique: BORDEL Laurent : 04.74.39.82.00 : 06.09.22.87.23

Responsable <u>secrétariat</u>: CATHELIN Aliette **2:** 04.74.39.85.67 **1:** 06.43.32.65.09 **2:** 06.78.99.24.01

2.3 – Répartition des missions de l'équipe municipale

Fiche Maire – Direction des Opérations de Secours et coordina	teur des moyens et des actions Annexe n° 4.2.1
Fiche coordinateur des moyens et des actions	Annexe n° 4.2.2
Fiche Alerte de la population	Annexe n° 4.2.3
Fiche Soutien des populations	Annexe n° 4.2.4
Fiche Responsable logistique	Annexe n° 4.2.5
Fiche secrétariat	Annexe n° 4.2.6

2.4 - Organisation de l'alerte

2.4.1 LISTE DES CONTACTS POUR LA PREFECTURE						
Nom – prénom du destina	taire					
Prof.	Dom.		@			
1- ALBERT Simon						
	04.74.39.95.59		sim.albert@orange.fr			
2- DESCOLLONGES Joe	celyne					
	04.74.39.82.00	06.09.22.87.23	henrietjocelyne.descollonges@sfr.fr			
3- CATHELIN Noël						
	04.74.39.85.67	06.83.98.58.22	noel.cathelin@orange.fr			
4- LANDRIEUX Jean-Jacques						
	04.74.39.84.13	06.83.27.64.76	landrieux-jj@wanadoo.fr			

2.4.2 Qui alerter?

L'alerte consiste en la diffusion par les autorités en phase d'urgence d'un signal destiné à avertir la population d'un danger imminent ou en train de se produire, susceptible de porter atteinte à leur intégrité physique et nécessitant d'adopter un comportement de sauvegarde.

Le Maire prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation. L'alerte peut concerner, selon le risque :

- toute la population : tempête, canicule, nuage toxique,...
- une partie de la population : inondation, incendie, mouvements de terrains, crues torrentielles

ALERTE GENERALE					
Moyens	Lieu	Obs.			
Sirène	CIS Ihuis				
Véhicule avec sono	Mairie				
Cloches de l'église	Eglise au centre bourg				
Porte à porte	Par quartier				
Appels téléphoniques (fixe ou portable)		Liste de diffusion			

PERSONNES RELAIS		
Personne relais : VUILLEROD Joël ☎: 04.74.39.83.15 ★: 06.81.67.22.09	Quartier / hameau LA MANISSIÈRE	257 Rue de la MANISSIÈRE
Personne relais : BEAUDET Jean-Marc ☎: 04.74.39.86.52 ★: 06.29.60.60.88	Quartier / hameau LE CARRE	55 Rue de la FERME
Personne relais : BORDEL Laurent ☎ : 04.74.39.36.32 ↓ : 06.61.24.03.87	Quartier / hameau RIX	105 Impasse de SERNANS
Personne relais : BONNARD Andre 2: 04.74.39.80.77 1: : 06.25.33.16.73	Quartier / hameau LE TRIEU-ANSOLIN	889 Route D'ANSOLIN
Personne relais : BEAUDET Mathieu :: : 06.67.65.04.16	Quartier / hameau MILLIEU	1350 Route de VÉRIZIEU 55 Rue de la FERME

ALERTE SPECIFIQUE		
Types de risque	Moyens	Obs.
Inondation du cours d'eau : Rhône	Personne relais : BEAUDET Jean-Marc ☎: 04.74.39.86.52 ★: 06.29.60.60.88	Le Carre
mondation du cours d'éau . Rhône	Personne relais : BORDEL Laurent ☎ : 04.74.39.36.32 ★ : 06.61.24.03.87	Rix
Evènement : mouvements de terrains	Les personnes relais listées ci-dessus	

2.5 – Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement La mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement est gérée par le responsable soutien des populations (fiche actions).

LIEUX D'ACCUEIL DE LA POPULATION						
Type de bâtiment	Nom du responsable	Surface ou	Fonctions possibles			
adresse	2 / 6	capacité	Accueil	Couchage	Restauration	Equipements
Salle polyvalente 10 place de la Mairie	Mairie 04.74.39.82.96	260 m² 380 m² avec scène 50 pers. en condition d'accueil	Х	х	Х	Tables et chaises Equipement cuisine restauration
Bâtiment des associations Place de l'ancienne Gare	Mairie 04.74.39.82.96	10 pers.	X	x	x	Tables / chaises

MATERIELS DETENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX						
Désignation	Lieux de stockage	Personnes à contacter	Observation			
Camion benne	garage communal	Maire / adjoints / agents				
Utilitaire	garage communal	Maire / adjoints / agents				
Groupe électrogène	garage communal	Maire / adjoints / agents				
Compresseur	garage communal	Maire / adjoints / agents				
Barrières de sécurité	garage communal	Maire / adjoints / agents				
Sono mobile 220V et batterie	garage communal	Maire / adjoints / agents				

PERSONNES RESSOURCES POUR ARMER UN CENTRE D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT				
Nom	2 :	a :	Observation	
VARVIER Gérald	04.74.39.86.95	06.45.30.62.42	agent communal	
COSTE Patrick	04.74.39.85.38	06.15.36.25.94	agent communal	
Points approvisionnement alir	nentation			
Nature	Localisation	Modalités de mobilisation		
Epicerie / viandes / boissons	Magasin Proxi centre bourg	Supérette de proximité		
Pain	Boulangerie Favier centre bourg	Boulangerie privée		
Restaurant	Le Relais des Grangeons centre bourg	Restaurant privé		
Restaurant de l'EHPAD	EHPAD Route de Charantonod	Restaurant de la stucture		

3 – Recensement des moyens

3.1 - Moyens humains

PROFESSIONS MEDICALES					
Nom	adresse	≅ : ₫:	Domaine de compétence		
PERROUD Jean- Claude	145 rue de la Guigardière	04.74.39.82.54	médecin		
COMEROT Marianne	165 allée des Terrasses	04.74.39.97.94 / 06.72.54.35.80	infirmière libérale		
VAUDRAY Viviane	303 rue de la Manissière	04.74.39.70.77 / 06.81.40.40.39	infirmière libérale		
VAUDRAY Floriane	775 rte de Charantonod	06.33.86.78.20	infirmière		
GARIN Véronique	191 rue de la Taline	04.74.39.84.62 / 06.64.65.87.68	infirmière scolaire		

PERSONNES PARLANT UNE LANGUE ETRANGERE / INTERPRETARIAT					
Langue	nom	adresse	: :::::::::::::::::::::::::::::::::::		
Arabe	AZEZ Afid	392 montée de Millieu	06.99.50.25.32		
Hollandais	VAN GINKEL Simone	196 route d'innimont	04.74.46.64.79		
Anglais	MARKS Malcolm	162 chemin de la Touvière	04.74.36.44.20		
Allemand	ALBERT Simon	14 rue du Ruel	06.03.97.62.28		

RESPONSABLES D'ASSOCIATION					
Type d'association	nom	Adresse du responsable			
Amicale des Pompiers	BUISSON Fabien	176 route de Vérizel	06.42.50.88.20		
Rugby Club Canton Lhuis	BARBARET Floran	2 impasse des Fougères Les Avenières	06.20.44.27.22		
Comité des Fêtes	GARIN Sébastien	1711 route d'Ansolin	04.37.86.36.30		

3.2 – Moyens matériels

VEHICULES							
Détenus par	Détenus par la commune						
Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage		Obs.		
Véhicule Léger	FE-526-WF	2		VARVIER Gérald 04.74.39.86.95			
Camion benne	CT 555 HT	3	Place du Champ	06.45.30.62.42			
Tracteur	8917 VQ 01	1	de Foire	et COSTE Patrick 04.74.39.85.38 06.15.36.25.94			
Détenus par	r un particulier						
Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	responsable / propriétaire	Obs.		
Camion benne	5452 VH 01	3	La Manissière	VUILLEROD Joël 04.74.39.83.15 06.81.67.22.09 VUILLEROD Loïc 07.83.07.87.06			

MATERIELS DIVERS						
Détenus par	Détenus par la commune					
Type de matériel	Nbre	Localisation	responsable	Obs.		
Remorque	1		Mairie: 04.74.39.82.96			
Chasse neige	1	Place du Champ de Foire	VARVIER Gérald 04.74.39.86.95 / 06.45.30.62.42 COSTE Patrick 04.74.39.85.38 / 06.15.36.25.94	Employés communaux		
Détenus par u	ın parti	iculier				
Type de matériel	Nbre	Localisation	ropriétaire	Obs.		
Citerne eau 5000 à 8000 L	1		Gaec de la Pavia CONAND François 06.47.65.35.99			
Tracteur Remorque Chariot télescopique	1	Rix	CONAND Trançois 00.47.03.33.99 CONAND Christian : 06.70.38.16.84 BERRUET Laurent : 06.75.02.22.77	Exploitants agricoles		
Tracteur Remorque	1	Le Carre	Gaec du Carre BEAUDET Jean-Marc : 04.74.39.86.52 BEAUDET Mathieu :	Exploitants agricoles		
Tracteur Remorque	1	Ansolin	BONNARD André 04.74.39.80.77			
camion /benne Mini pelle Chariot télescopique	1 1 1	La Manissière	VUILLEROD Joël 04.74.39.83.15/ 06.81.67.22.09 VUILLEROD Loïc 07.83.07.87.06	Entreprise de maçonnerie		
Matériels agricoles roulants divers		Rix	Entreprise machines agricoles GUILLERMIN Père et Fils 04.74.39.82.40	Tracteurs, pompes, tronçonneuses, vérins, matériels de levage, meuleuses, etc		

4 – Annexes

4.1 - Annuaire de crise

AUTORITES			
Qualité	Nom	2 / 6	Obs.
Préfecture Bourg-en-Bresse	Secrétariat	04.74.32.30.00	
Sous-préfecture Belley	Secrétariat	04.79.81.01.09	
Conseil Départemental	Secrétariat	04.74.32.32.32	
Maire commune LHUIS	ALBERT Simon	04.74.39.95.59 06.03.97.62.28	
Direction Départementale des Territoires (DDT)	Secrétariat	04.74.45.62.37	
Maire commune voisine - Briord	Maire : LAMBERT Jacky	06.81.73.08.00	
Maire commune voisine Serrières-de-Briord	Maire : BEGUET Daniel	06.78.46.70.34	
Président EPCI – Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain	Secrétariat	04.74.61.96.40	

MEMBRES DU CONSEIL MUN	NICIPAL		
Nom	🕿 / 🖠 prof.	🕿 / 🕻 dom.	Obs.
ALBERT Simon		04.74.39.95.59 06.03.97.62.28	Maire
BORDEL Laurent		04.74.39.36.32 06.61.24.03.87	
BURFIN Nathalie		04.74.39.95.64	
CATHELIN Noël		04.74.39.85.67 06.83.98.58.22	2 ^{ème} adjoint
DEGLISE Christophe	04.74.39.83.60	04.74.39.85.50 06.78.99.24.01	
DESCOLLONGES Jocelyne		04.74.39.82.00 06.09.22.87.23	1 ^{ère} adjointe
GIROUD Frédéric		04.74.39.81.18	
GINET Emmanuel	04.79.81.31.66	04.74.39.85.64 06.10.88.77.96	
GIRAULT Melvyn		06.49.88.57.83	
LANDRIEUX Jean-Jacques		04.74.39.84.13 06.83.27.64.76	3 ^{ème} adjoint
URBIN Cristinne		04.37.61.09.38 06.09.70.77.69	
VIVIER Bernard		04.74.39.95.72 06.69.06.65.68	

PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DE LA COMMUNE					
Nom	🕿 / 🕻 prof.	🕿 / 🖠 dom.	Obs.		
CATHELIN Aliette	04.74.39.82.96	04.74.39.85.67 06.43.32.65.09	secrétaire		
ROLANDO Ingrid	04.74.39.62.90	04.74.90.95.61 06.75.56.19.80	secrétaire		
VARVIER Gérald	06.45.30.62.42	04.74.39.86.95 06.45.30.62.42	agent technique		
COSTE Patrick	06.15.36.25.94	04.74.39.85.38 06.15.36.25.94	agent technique		
DESCOLLONGES Catherine		06.17.32.54.22 04.74.36.43.05	agent technique		
LEBRUN Michèle	04.74.39.83.60 Groupe scolaire	04.74.35.11.29 06.33.92.05.01	agent technique		
VEDEAU Monique		04.74.39.84.26 06.76.30.21.93	agent technique		

ANNUAIRE DES SERVICES			
Services	heures ouvrables	🕿 / 🕻 astreinte	Obs.
Préfecture :		04.74.32.30.15	
Sapeurs-pompiers :		04.37.62.15.00 04.74.32.80.16	18 ou 112
Police / Gendarmerie :	04.79.81.69.00 04.74.39.80.01	17 06.15.18.65.51	
SAMU		15	
Direction départementale des territoires (DDT)	04.74.45.62.37		
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	04.26.28.60.00		
Agence régionale de la santé (ARS)	04.72.34.74.00		
Conseil Départemental :	04.74.32.32.32 04.74.47.05.30	04.79.42.28.13 04.79.42.28.10	
Service de prévision des crues	04.26.28.60.00		

OPERATEURS			
Nom	🕿 / 🖠 prof.	🖀 / 🕻 astreinte	Obs.
Electricité : coupure / dépannage	0.811.010.212 04.74.25.52.06 06.68.46.43.11	06.68.46.43.11	Edf collectivité M.THEVENET
Distributeur eau potable Mairie de Lhuis	04.74.39.82.96		
Réseau assainissement Mairie de Lhuis	04.74.39.62.90		
Collecte ordures ménagères Centre technique de collecte CCPA	04.74.61.96.40		
Transport collectif RDTA	04.74.22.01.77		
Eclairage public SIEA - gestionnaire Sallendre – chargé d'exploitation	04.74.45.09.07 04.50.56.01.94		
Services des Routes Bugey Sud	04.79.42.28.10		

DIVERS			
Nom	🕿 / 🕻 prof.	2 / astreinte	Obs.
Société BTP Bordel	04.74.97.72.91	06.03.67.37.98	
Société élagage Dumont	06.83.04.35.67		
Taxis Pâquelet	04.74.36.11.07 06.70.30.87.91		
Société AGP	04.74.39.85.85		

LIEUX PUBLICS							
Nom	🕿 / 🕍 prof.		Obs.				
Ecole Lhuis	04.74.39.83.60						
Salle polyvalente Lhuis	04.74.39.81.46 04.74.39.82.96						

4.2- Fiches actions

4.2.1. Fiche Maire - Directeur des Opérations de Secours

- Déclenche le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du Préfet
- Dirige les actions de son équipe municipale
- Décide des actions à mener
- Valide les propositions du Commandant des Opérations de Secours (COS)
- S'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alertée
- Communique avec la population et les médias
- Renseigne les autorités
- Mobilise les moyens publics et privés, si nécessaire par voie de réquisition
- Prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté
- Décide du lieu du poste de commandement de crise

4.2.2. Fiche Coordinateur des moyens et des actions

- S'assure de la mise en place du dispositif
- Est en lien permanent avec le DOS et se tient informé des décisions prises
- Anime la cellule de crise communal (PCC)
- Veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres au terrain
- Centralise les comptes rendus et les demandes provenant du terrain
- Elabore le point de situation
- Fait remonter les informations à la préfecture (ou COD si activité)
- Prépare les demandes de réquisition ou les arrêtés d'interdiction

4.2.3. Fiche Responsable Alerte de la population

- Dirige et organise sur le terrain les équipes assurant l'alerte (générale ou spécifique) de la population
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'état d'avancement de l'alerte et des difficultés rencontrées
- En cas d'évacuation, indique à la population le lieu d'accueil mis en place ou demande à la cellule de crise communale des moyens pour assurer l'évacuation
- Alerte l'équipe communale par téléphone dans l'ordre alphabétique.
- Communique la liste des responsables par quartier
- Evalue le besoin d'assistance spécifique

4.2.4. Fiche Responsable Soutien des populations

- Est chargé de la mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'ouverture du ou des centres et des difficultés rencontrées
- Demande l'appui des associations agréées de sécurité civile ou de la réserve communale de sécurité civile si elle existe
- Demande à la cellule de crise communale ou au responsable logistique les moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner le centre d'accueil et de regroupement
- Transmet régulièrement à la cellule de crise communale la liste des personnes accueillies sur le ou les centres
- Evalue le nombre de repas à distribuer et en fait la demande à la cellule de crise communale
- Répond au besoin d'assistance spécifique.

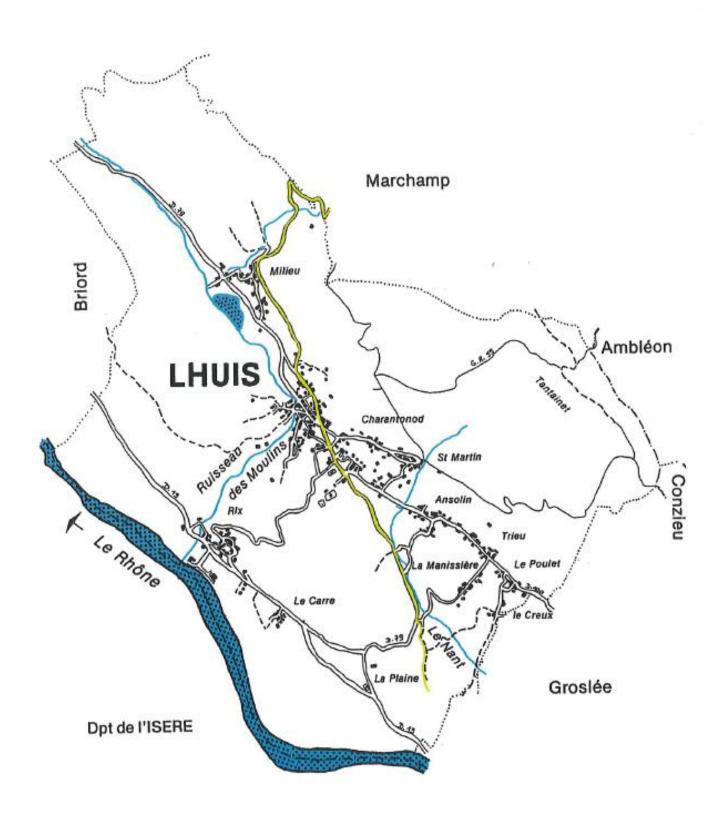
4.2.5. Fiche Responsable logistique

- Met à disposition du DOS (Directeur des Opérations de Secours) et du coordinateur des actions et des moyens ou des autres responsables les matériels recensés et nécessaires au bon déroulement des actions
- Anime sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels
- Prend contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes
- Fait acheminer le matériel
- En relation avec la cellule de crise communale, tient à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés
- Ferme les voies et met en place les déviations

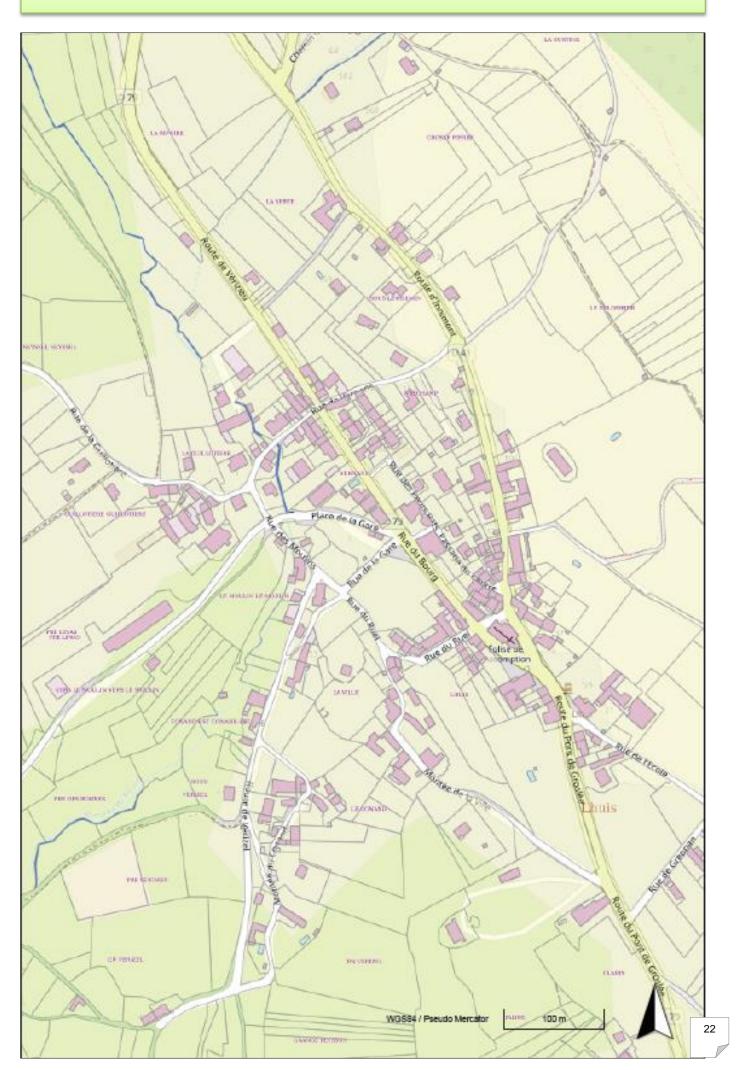
4.2.6 Fiche secrétariat

- Appelle les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes ressource
- Prépare la cellule de crise (matériel de bureau postes téléphoniques ...)
- Assure l'accueil téléphonique
- Ouvre dès le début de la crise ou de l'événement la main courante (modèle en annexe)
- Assiste le Directeur des opérations de Secours

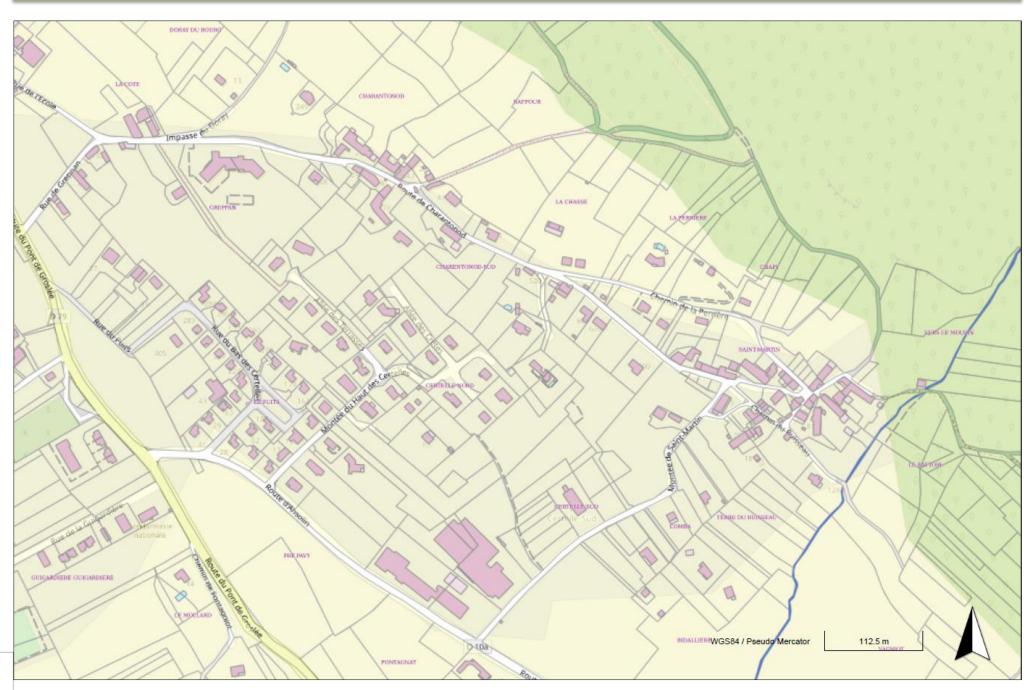
Commune de LHUIS



Lhuis centre - Vernans - Le Conand - La Guillotière - La Ville



Les Certelles – Charantonod – Saint-Martin



La Taline – Fontagniot – La Guigardière



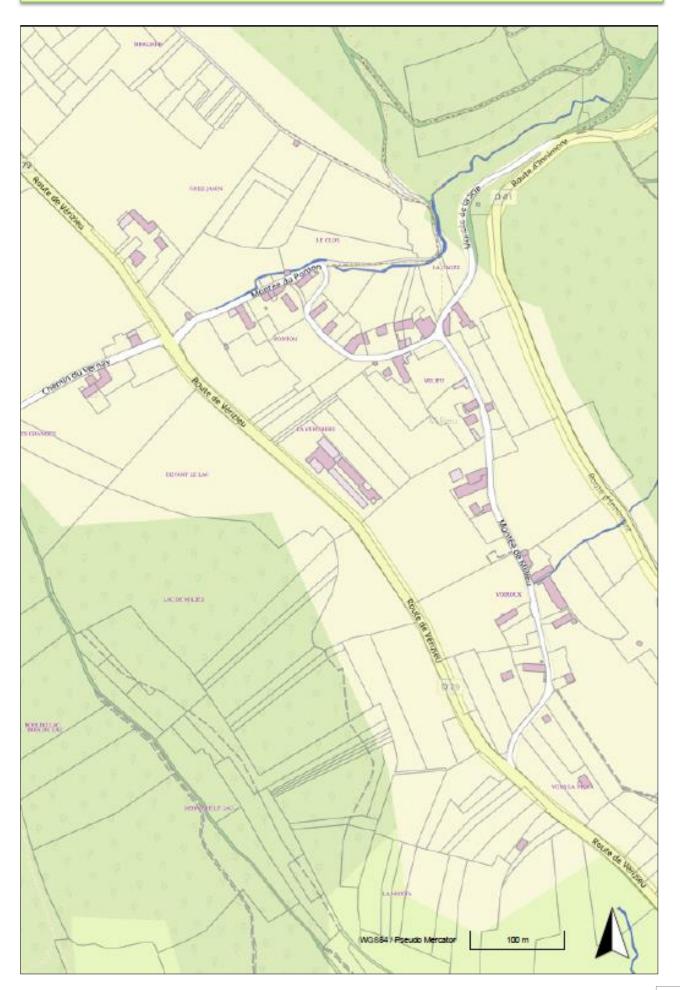
Vérizel – Le Naray



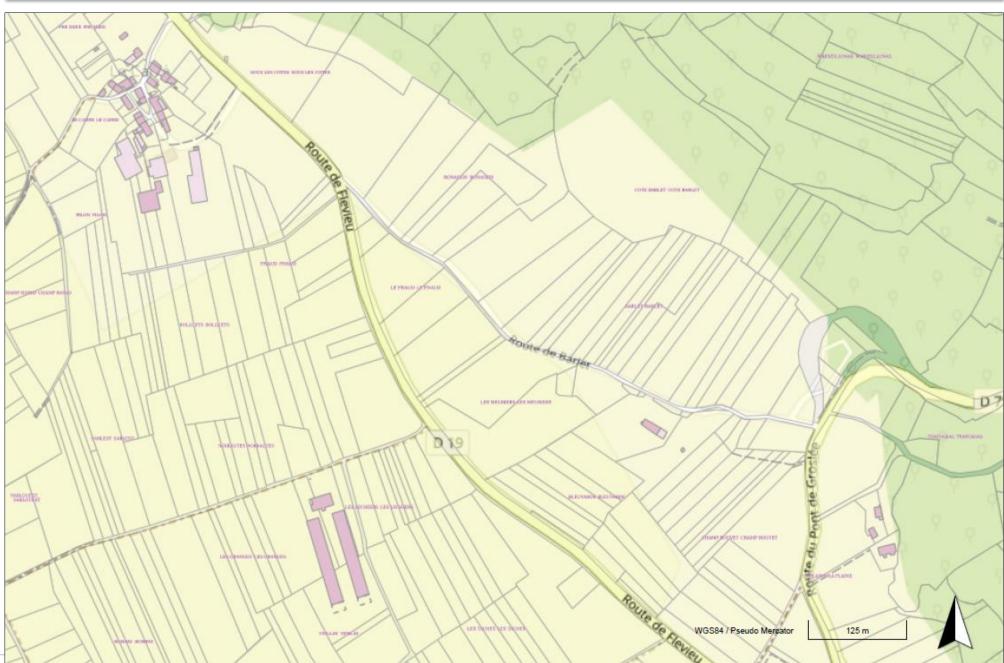
Ansolin – Le Golet – La Manissière – Le Trieu – Le Poulet – Le Creux



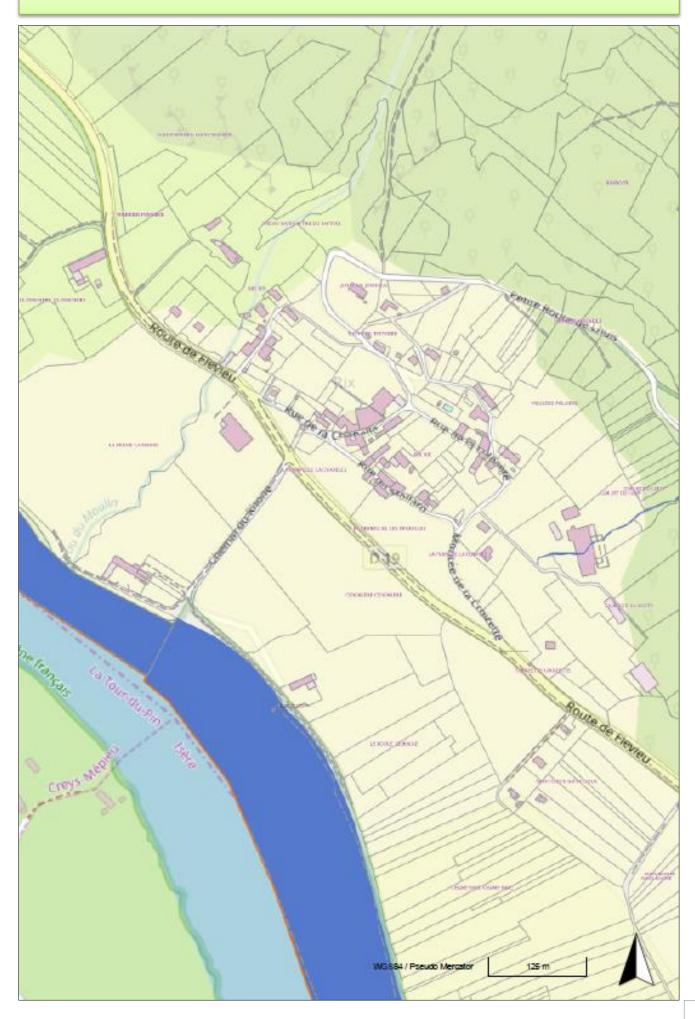
Millieu



La Plaine – Le Carre



Rix



4.4 - Modèles de documents



Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Article 7 : Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[requis]. Son ampliation sera affichée à.....et transmise à M. le Préfet.

Article 8 (exécution): Le commissaire de police ou le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LHUIS le/......

Le Maire

4.4.2 Arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale

Liberté · Égalité · Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE				
Le Maire de LHUIS				
Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,				
Vu le Code de la Voirie Routière,				
Vu survenu le				
Considérant que				
ARRETE				
Article 1er: L'accès à la voie communale n°				
Fait à LHUIS le/				
Le Maire,				

4.4.3 Main courante

Heure	Origine de la demande / message	Demande / message	Suite donnée	Heure	Observation